



LUNDI 01 MARS 2021  
à 18 h 30

A la salle du Mouzon à Auch

**Etaient présents** : AUTIÈ Jean-Marc, BALAS Max, BAYLAC Michel, BONNET Eric, BOURDALLÈ Annie, BREIL Roger, CHAMBERT Serge, DELIGNIÈRES Patrick, DESBONS Marie-Pierre, DUCOMBS Patrick, DUPUY Jean-Marc, FALCO Jean, FANTON Patrick, LAPRÈBENDE Christian, LARRIEU Muriel, MELLO Bénédicte, MERCIER Pascal, ORTHOLAN Jean-Jacques, QUESNEL Joël, RIVIÈRE François, SALLES Céline, SORIANO Michel.

**Absent ayant donné pouvoir** : MONTAUGÈ Franck à SALLES Céline

**Excusés ou absents** : ARENOU Jean-Loup, BARASZ Olivier, BARON Philippe, BAUDOIS Sylviane, BELMONTE Julien, BIAUTE Philippe, BLAY Jean-Michel, BOURDIL Claude, DAUJAN Christian, DOZ Jean-François, EXILARD Isabelle, FORMENT Guy, LACROIX Gérard, LALANNE Philippe, LE MAO Jean-Marc, OLIVEIRA SANTOS Rui, RAFFIN Michel, SARKISSIAN Didier, SOUARD Olivier.

\*\*\*\*\*

Est nommé secrétaire de séance RIVIÈRE François.

La Présidente ouvre la séance en informant les délégués des décisions prises par délégation de pouvoir qui lui ont été attribuées par délibération du 07/09/2020 qui prévoit la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés publics, d'un montant inférieur à 40 000€ HT :

« Réalisation d'un schéma directeur de valorisation des itinérances douces sur le Pays d'Auch » : marché de services signé avec la société Alterespaces SystemD pour un montant total de 32 622 € TTC.

Le compte-rendu du précédent comité du 05 octobre 2021, qui a été envoyé aux membres, est approuvé à l'unanimité.

## 1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le rapport présenté contient, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales les éléments financiers permettant d'apprécier les évolutions financières du Syndicat Mixte du PETR du Pays d'Auch.

S'agissant d'une structure légère, les dépenses de fonctionnement sont contenues au minimum.

Il n'est pas prévu de relèvement de la cotisation 2021 qui restera à 1,50 €/habitant.

Les dépenses du service d'instruction ADS sont équilibrées par une recette des EPCI concernés, qui restera fixée à hauteur de 111 000 € pour l'année 2021.

Le Comité Syndical a pris acte des informations qui lui ont été données sur le fonctionnement de la structure (Art.107 loi NOTRe) et a débattu des orientations budgétaires pour 2021.

## **2. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE CATEGORIE B (en application de l'article 21-1 et 94-V de la loi du 06/08/2019)**

La réglementation autorise les collectivités à recruter des agents contractuels sur des emplois permanents de niveau de catégorie B, lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Il s'agit de régulariser la situation des deux instructeurs ADS et de les installer dans une situation plus pérenne en tant que contractuel.

Comme le prévoit les textes, ces agents seront recrutés à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu des besoins du service.

Les conditions de rémunération correspondront à celles correspondant au grade de Rédacteur Territorial et au régime indemnitaire adopté par la collectivité (RIFSEEP) en 2018 et 2019.

A l'unanimité, le Comité syndical VALIDE cette proposition et AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents y afférent.

## **3. INGENIERIE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

Dans le cadre de la mise en œuvre des CRTE, l'Etat prévoit un accompagnement des territoires à travers un soutien à l'ingénierie qui peut prendre deux formes :

- Un accompagnement des services de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (CEREMA, Banque des Territoires, etc.)
- Un accompagnement financier à travers une subvention du FNADT (sous gestion du Préfet de Région)

Comme le Pays va être le signataire du CRTE dans le cadre d'un contrat qui comprendra deux projets de territoire, l'un concernant l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne et l'autre concernant l'Astarac ; il est proposé de solliciter l'Etat pour une subvention au titre du FNADT.

En effet, dans le cadre des futures missions du directeur du Pays, ce dernier sera amené à assurer un important travail de pilotage, animation et coordination des actions contenues dans ce contrat.

## Le Plan de financement d'ingénierie serait décliné sur 3 ans (2021/2022/2023)

Coût 195 000 € (charges comprises et frais divers)

Etat (FNAD) 33%	65 000 €
Région 33 %	65 000 €
PETR 33 %	65 000 €

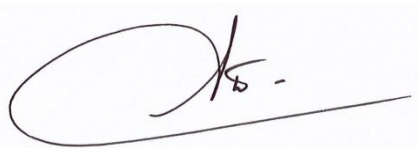
A l'unanimité, le conseil syndical APPROUVE le plan de financement et AUTORISE la Présidente à engager la démarche et signer tous les documents afférents.

### 4. INFORMATIONS DIVERSES

- S'agissant de l'organisation future suite au départ du directeur actuel qui a fait valoir ses droits à la retraite, Madame la Présidente indique que c'est Madame Evelyne LACOSTE-POMÈS qui assurera jusqu'en juin 2021 l'intérim, et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, prendra les fonctions de directrice du PETR.  
Il est proposé pour remplacer Madame LACOSTE-POMÈS dans ses fonctions de chargée de mission LEADER de lancer la procédure de recrutement sur ce poste.  
Le Conseil prend acte de ces informations et autorise la Présidente à lancer la procédure de recrutement d'un chargé de mission LEADER.
- Rencontre avec Mme Florence BRUTUS Vice-présidente de la Région en charge des politiques contractuelles le 08 mars prochain. La Présidente indique qu'elle sera accompagnée de Bénédicte MELLO représentant l'agglomération. Il s'agira de défendre auprès de la région un Groupe d'Action Local au niveau du Pays d'Auch et d'avoir la gestion du programme LEADER sur la période 2023/2027 comme c'était le cas auparavant.
- Prochain comité syndical, mercredi 10 mars 2021 à 18H00 (salle du Mouzon)

L'ordre du jour étant épuisé ;  
La séance est levée à 20h

La Présidente,



Céline SALLES